



Le revenu universel, fausse bonne idée ou réelle perspective pour lutter contre la pauvreté ?

Étudiant.e.s Assistant de service social I^{ère} année

Mai 2019

Le 19 octobre 2018, une table-ronde portant sur le non-recours a été initiée et organisée par l'association RESOLIS, avec le soutien de la Fondation CARITAS France. Un groupe d'élèves de l'ETSUP – des étudiants de I^{ère} année de la formation d'assistant de service social – y a assisté.

Cette participation s'est inscrite dans le cadre des enseignements de politiques sociales dispensés par Frédérique Speck¹. Cette année, la thématique du non-recours et de la conditionnalité des aides sociales a largement été débattue en cours et le thème du revenu universel a fait l'objet de la validation du module introductif.

Afin d'objectiver leurs réflexions et d'acquérir des connaissances nouvelles, une séquence de travail de trois heures en autonomie sur le thème du revenu universel a été organisée le 20 janvier 2019. Avec pour objectif pédagogique secondaire de travailler les compétences de synthèse, les étudiants ont été invités à prendre connaissance d'un dossier documentaire sur le sujet du revenu universel, afin de produire un écrit synthétique dressant un panorama général sur cette question. Le groupe d'étudiantes ayant assisté à la table ronde a également pu, lors de cette séquence, rédiger un compte-rendu de la table-ronde.

Voici le fruit de leurs lectures, de leurs échanges et de leur travail.

Sommaire

Origines théoriques et politiques de l'idée de revenu universel	2
Pour ou contre le revenu universel ? Et si oui, avec quels financements ?	3
Expérimentations actuelles et en projet dans le monde.....	4
Actualité et revendications en France autour de la mise en place d'un revenu universel.....	6
Le revenu universel d'activité dans le cadre d'action de lutte contre la pauvreté : une solution contre le non-recours ?	7
Le non-recours : un échec de l'État-Providence ?.....	9
Références bibliographiques	11

¹ Formatrice responsable d'activité à l'ETSUP, École supérieure de travail social

Origines théoriques et politiques de l'idée de revenu universel

Par Solène Azoulay, Emeline Guérin, Marie-Samantha Ayo Atangana, Rosilaine Joseph, Emeline Ange Tognetto, Lise Brethous, Alixia Petit, Marianne Pépin, Andréa Lopes, Claudine Maindo Kashika et Teresa Hernandez Solis.

Jusqu'au XVI^e siècle, la notion d'assistance était liée à la charité et à la religion chrétienne. C'est Thomas More qui théorisa en premier la notion de revenu inconditionnel de base dans son ouvrage *L'Utopie* publié en 1516 (Chartoire, 2014, p. 28 ; Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 7). Le point de vue humaniste qu'il y adopte le mène à considérer l'homme dans son ensemble, ce qui comprend aussi ses besoins. Ainsi, l'existence doit permettre de jouir d'une dignité humaine : les êtres humains ont le droit de choisir leur vie (travailler ou non) et surtout le droit de vivre dignement sans être contraint de quémander (Chartoire, 2014, p. 28).

C'est au cours des siècles suivants que diverses appréhensions de la notion de revenu universel ont été abordées par différents pays en Amérique du Nord et en Europe. Le revenu universel peut prendre plusieurs formes selon les théories politiques : allocation universelle, revenu de base.

Historiquement, c'est au courant du XVI^e siècle que le premier plan détaillé et argumenté du revenu minimum garanti a été publié par Johannes Ludovicus Vives à l'intention des bourgmestres (détenant le pouvoir exécutif) et des échevins (magistrats) de Bruges (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 7). Puis c'est en 1531 que le sujet est de nouveau débattu. Par une ordonnance, Charles Quint permet aux Pays Bas de généraliser des dispositions nationales sociales au niveau local (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 8).

Quelques décennies plus tard, d'autres pays comme l'Écosse en 1579 et l'Angleterre en 1601 adopteront des « Poor Law » imposant de prendre soin des indigents (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 8-9).

Au XVIII^e siècle les révolutions américaines et françaises imposent une exigence d'assistance sociale plus élevée en attribuant inconditionnellement une donation forfaitaire à chaque Homme. C'est au même moment que la notion de pension de retraite fait son apparition. En effet, selon Paine, « ce que justifie [...] l'égalité propriété de la terre, c'est une *dotation* pour tous » (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 13).

Au cours du XIX^e siècle, deux modèles s'affrontent, le modèle assurantiel de Bismarck qui envisage une protection sociale des salariés contre cinq risques tels que le chômage, la vieillesse, la maladie, l'invalidité et le décès (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 9). En opposition, William Beveridge défend un modèle assistanciel qui se base sur l'universalité de la protection sociale, (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 9-10). C'est la naissance de l'État de social en Europe.

Certains penseurs européens tels que Joseph Charlier et John Stuart Mill élaborent des propositions sur l'allocation universelle et sur le minimum de subsistance destinée à tout à chacun capable ou non de travailler (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 15). Quelques décennies plus tard on retrouve l'idée de l'impôt unique chez Henry Georges et Herbert Spencer (Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 15). Cependant, cette pensée ne se concrétise pas par une allocation mais par le financement des dépenses publiques censées profiter à tous.

En Europe, au début du XX^e siècle se développe la notion de revenu universel notamment dans les pays nordiques (Belgique, Pays Bas). Au sortir de la première guerre mondiale, le philosophe et prix Nobel de littérature Bertrand Russell développe dans un ouvrage l'idée de l'attribution à tous et sans condition d'un « revenu modeste suffisant pour couvrir les besoins primaires » (cité par Vanderborght et Van Parijs, 2005, p. 16).

Le revenu minimum apparaît en Grande Bretagne en 1948 avec le National Assistance Act (Vanderborgh et Van Parijs, 2005, p. 10).

Dans les années 60 et dans le contexte du mouvement pour les droits civiques, l'idée de l'allocation universelle refait surface par l'intermédiaire de l'économiste Milton Friedman (Chartoire, 2014, p. 30) ; l'expression avait été formulée par l'économiste français Antoine Augustin Cournot au début du XIX^e siècle, et reprise par le britannique Abba Lerner en 1944 (Vanderborgh et Van Parijs, 2005, p. 18). Cet impôt négatif consiste à réduire les impôts et permettrait de remplacer les dispositifs de protection sociale existants (Ibid.). Ensuite Robert Théobald proposa un revenu minimum afin de maintenir la consommation (Ibid., p. 19). Puis James Tobin parle d'un revenu minimum plus général et plus généreux qui permettrait d'accroître le revenu des pauvres, de diminuer la pauvreté aux États-Unis et d'améliorer le statut des noirs (Ibid.).

Grâce à toutes ces théories et leurs évolutions, apparaît en France en 1988 le RMI, revenu minimum d'insertion. Aujourd'hui, le revenu universel continue à faire débat et à questionner au sein des partis politiques et de la société. Le seul à avoir proposé sa mise en place est Benoit Hamon dans son programme lors de l'élection présidentielle de 2017.

Pour ou contre le revenu universel ? Et si oui, avec quels financements ?

Par Myriam Amri, Charlotte Baubresse, Mylène Beaupère, Clarisse Benhamida, Nancy Bogam, Yuma Dkigo, Sylviane Finisterre, Aurore Galmiche, Marine Guguen, Caroline Quieros, Awa Sall, Myriam Staraselski et Laina Vita.

Lors des élections présidentielles de 2017, le candidat socialiste Benoit Hamon a proposé de mettre en place un revenu universel d'existence afin de lutter contre les exclusions, le chômage et la précarité. En effet ce revenu permettrait à tous les citoyens de percevoir un montant ayant pour but l'équité et la liberté de tous. Cependant, cela engendre des questions contrastées quant à son application et son financement.

À travers les différents textes étudiés et points de vue des membres du groupe auteur de cet article, nous allons dans un premier temps mettre en exergue les différents avantages de ce dispositif sans négliger, dans un second temps, les inconvénients qui lui sont inhérents.

Selon Abdennour Bidar, philosophe, le revenu universel est une mesure de justice sociale et de redistribution des richesses qui permettrait de réfléchir au sens que nous voulons donner à nos vies que ce soit individuellement ou collectivement (Quentel, 2018). Les aspects positifs auront un impact bénéfique sur le marché du travail, car les individus auront le choix quant à leur entrée ou sortie du marché du travail. Une personne diplômée aurait d'autant plus la possibilité de refuser une offre de poste qui ne serait pas en adéquation avec ses qualifications et pourrait, d'autre part, améliorer ses conditions de travail avec son employeur. Les personnes ne voulant pas travailler pourraient disposer de leur temps libre à leur guise (bénévolat, famille, loisirs...).

De prime abord, le revenu universel s'articulerait comme un dispositif favorisant la croissance économique ainsi que la satisfaction du plus grand nombre afin de sortir du capitalisme.

Par ailleurs, il permettrait aussi de désengorger les zones surpeuplées car les personnes disposeraient de fond nécessaire en vue de s'installer dans d'autres villes. De surcroît le revenu permettrait de sortir le bénéficiaire de situation précaire et délicate telle que la mendicité humiliante, il inciterait à trouver d'autre

revenu puisqu'il serait de l'ordre de la moitié de l'actuel smic. Ce dispositif favoriserait la réinsertion sociale et professionnelle.

Les avantages du dispositif ont été vus de manière analytique, néanmoins des inconvénients voire des limites ne doivent pas être négligés.

Le revenu universel provoquerait, selon l'économiste Baptiste Myolondo (Allègre et Sterdiniak, 2017), un désintéressement qui se traduirait par une démotivation face au travail. Celui-ci émet l'idée que cela pourrait être perçu comme une prime à l'inactivité étant donné qu'une partie de la population aurait envie d'arrêter de travailler pour vivre uniquement de ce revenu. Quant à Luc Ferry (Ferry, 2016), il pense que ce revenu augmenterait l'assistanat et fabriquerait « une société de feignants ». Ce qui n'est pas le but recherché.

En outre, certains économistes prônent le fait que ce revenu de base est incompatible avec le modèle social français (Dennerly, 2017) puisqu'il faut avant tout réformer l'impôt sur le revenu, le chômage et les retraites. D'ailleurs des projets quant au financement du dispositif sont en réflexion, telle que la taxe sur la robotique, toutefois celle-ci n'est pas considérée être comme une solution viable car elle entraînerait la destruction des emplois plutôt que leur création, ce qui nuirait donc à l'économie du pays. Pour ces économistes, un revenu universel n'est envisageable qu'à la condition de la suppression d'autres prestations ou allocations (logement, RSA, bourse).

En outre, les employeurs risqueraient d'utiliser le revenu universel comme un prétexte à la refonte du système des salaires en arguant le fait de baisser le salaire minimum légal.

A supposer que, le revenu universel soit mis en place, celui-ci pose un questionnement sur de nombreux points obscurs comme notamment le désaccord sur le montant de l'allocation, le profil des bénéficiaires, son utilité sociétale ...

En conclusion, le revenu universel est donc un dispositif pensé pour améliorer la justice sociale et renforcer l'équité ; néanmoins ses aspects peu clairs sur certains points tels que le financement ou sa perception par la société comme un revenu unique et non complémentaire peuvent lui enlever sa mission première.

Au terme de l'analyse, pour que ce revenu ait sa place, celui-ci doit tendre à gommer ses imperfections et doit révéler ses multiples vertus. Pour finir sur une note en demi-teinte, reprenons la phrase de l'écrivaine Mylène Gilbert-Dumas : « C'est ça, la vie : un fragile équilibre entre l'harmonie et le chaos ».

Expérimentations actuelles et en projet dans le monde

Par Aïcha Doumbouya, Leslie Lamari, Aléandra Mabanza, Michaël Mikaric, Joana N'Da et Coumba Sacko.

Le revenu de base ou revenu universel a été expérimenté dans plusieurs pays du monde depuis les années 70 afin de lutter contre la pauvreté, le chômage, la précarité, l'exclusion et d'atteindre une certaine équité. C'est donc une mesure à visée politique, économique et sociale. Le revenu universel correspondrait à une allocation ou à un revenu versé à l'ensemble de la population, sans condition et sans contrepartie.

Des expérimentations ont été réalisées différemment selon les pays suivant leur politique, leur gouvernement, leur histoire, leur culture, leur population. De ce fait nous avons constaté des effets positifs ou négatifs de la

mise en place des projets et nous avons pu distinguer deux grands groupes : les pays européens et le reste du monde.

I/ En Europe, la Grande Bretagne a été l'un des pays précurseurs à instaurer le crédit universel, en 2013 (Renault, 2018), en remplacement des six allocations : chômage, logement, invalidité et famille etc. Voulant répondre à un besoin de la Nation, la pauvreté extrême a reculé mais les pauvres sont de plus en plus pauvres. En cause : un dysfonctionnement du système, des complexités administratives et informatiques. Les citoyens anglais témoignent des délais de mise en place trop longs et d'une trop grosse somme arrivant ce qui rend difficile la gestion du budget. Actuellement 600 000 personnes touchent le crédit universel et 7 bénéficiaires sur 10 accumulent des dettes. Pourtant, le gouvernement Britannique affichait pour objectif 7 millions d'allocataires en 2022.

Avec la Grande Bretagne, la Finlande est l'un des pays précurseurs (Abhervé, 2019) dont l'initiative du projet est pilotée directement par le gouvernement (sur 2000 chômeurs sans condition de revenu ni d'âge), contrairement à l'Allemagne et à la France où le projet est porté par les citoyens, réunis en associations. L'expérimentation a été réalisée par tirage au sort sur un échantillon de la population (2017). Malgré un essai, la Finlande n'appliquera pas cette mesure pour des raisons budgétaires (le déficit budgétaire augmenterait de 5%) et préférera simplifier sa politique sociale et les conditions d'accès aux aides sociales. La Suisse a rejoint la Finlande et a refusé de mettre en place le revenu universel (76,9%) afin d'éviter tout dérèglement économique.

Dans cette dynamique, les Pays-Bas ont pour projet de tester un revenu cumulable (Cord, 2017), s'adressant uniquement aux bénéficiaires d'assurance chômage et d'aides sociales.

Quant à l'Italie (« Au budget : le «revenu de citoyenneté », 2018), elle a pour projet de mettre en place ce revenu en 2020 mais sous la condition d'être à la recherche d'emploi et de ne pas refuser de propositions d'emplois. De plus, il ne sera pas universel mais complémentaire si le bénéficiaire perçoit un autre revenu afin de lutter contre la pauvreté.

II/ Dans les pays en voie de développement ou émergents, les expérimentations ont été effectuées majoritairement sur une partie la plus pauvre de la population dans des villages dits pilotes comme en Inde, en Afrique ou encore au Brésil à l'initiative d'ONG (en Afrique) ou des gouvernements (Inde, Brésil) (Anand, 2019).

Des effets positifs ont été constatés (une baisse du chômage de 50%, la création de micro entreprises en Namibie) avec pour but d'appliquer ces mesures à l'ensemble de la population. Cependant, un problème se pose à l'application sur l'ensemble du territoire : le manque de moyens financiers, ou encore la corruption qui représentent alors de véritables freins.

Le Canada a été l'un des premiers pays à avoir expérimenté ce système dans les années 70 et cela a donné de bons résultats (Massiot, 2017). Ils ont pu observer une baisse du chômage, et une amélioration du niveau de vie ainsi que de l'état de santé physique et mentale de la population. Pour autant, il n'est pas encore appliqué sur le territoire.

Il ressort que les expérimentations ont été plus concluantes dans les pays émergents que dans les pays européens, faisant baisser le taux de chômage et réduisant les inégalités sociales. De plus, on ne peut pas parler d'une forme unique de revenu universel, car dans certains pays on parle de revenu de base, qui ne s'appliquerait pas à tous, et serait accessible sous certaines conditions.

De plus, malgré ces nombreuses expérimentations, une évaluation réelle des effets sur toute la population d'un pays n'est pas possible. Le temps d'évaluation et d'expérimentation est considéré trop long par rapport à la réactivité des politiques sociales.

En France, il s'agirait de mettre en place un revenu universel, pour tous et sans conditions ni contrepartie. Malgré des expérimentations plus ou moins concluantes sur des territoires restreints et une volonté partagée

par certains conseils départementaux d'appliquer cette mesure, les gouvernements ne sont pas tous aptes à sa mise en place à cause d'une gestion administrative trop longue et complexe. Le problème du financement fait également débat (budgets restreints).

Actualité et revendications en France autour de la mise en place d'un revenu universel

Par Destinée Ahmada, Marie Diener, Angela Mechiche, Amal Mejaat, Eudeline Poirot, Maéva Rabai et Ambre Rebut.

En France, différents termes sont utilisés pour désigner le revenu universel : revenu de base, allocation universelle, revenu d'existence, revenu citoyen... Les appellations sont diverses mais l'idée reste la même : verser à tous les citoyens du pays sans conditions une somme mensuel fixe.

L'idée d'un revenu universel a une longue histoire, datant du XVI^e siècle dans le mouvement humaniste de la Renaissance. Celle-ci suscite des controverses selon les partis politiques. L'idée n'a jamais été autant d'actualité que depuis la campagne présidentielle de 2017. Et, plus récemment, elle est reprise par le mouvement des Gilets jaunes.

Entre actualités et revendications, comment le revenu universel pourrait-il être mis en place en France ? En premier lieu, nous verrons les opinions des différents partis politiques. Dans un second temps, nous pourrions voir les moyens d'expérimentations liés à la mise en place de ce revenu. Puis, nous aborderons les revendications des gilets jaunes et concluons.

Le revenu universel fait partie des sujets opposant Benoît Hamon et Emmanuel Macron. Pour Benoît Hamon, ce revenu est une arme décisive contre la précarité et supprimerait les effets matériels de celle-ci. Le revenu de base pourrait assurer l'autonomie matérielle de chaque individu et permettrait un soulagement psychologique. Ce revenu serait versé sans conditions. La jeunesse est atteinte par la précarité avec 25% de chômage. Au contraire, Emmanuel Macron, dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, souhaite instaurer un revenu universel d'activité dans une loi en 2020, qui serait soumis à des droits supplémentaires et surtout des devoirs. En effet, il s'agirait d'un revenu versé sous conditions visant à inciter les personnes à une reprise d'activité. Pour lui "c'est le seul moyen de garantir l'universalité des droits" (« Ce que l'on sait du revenu universel proposé par Macron, 2018) en considérant que notre système actuel est aujourd'hui "trop éclaté" et "inégal territorialement". Il souhaite donc un système fondé sur l'accompagnement et la reprise d'activité et non uniquement sur de l'assistanat.

Plusieurs articles de presse entre fin 2018 et début 2019 (Maurice, 2018 ; Lherm, 2019 ; Lefrançois, 2019 ; Hyafil 2019 ;) abordent le sujet de l'expérimentation du revenu de base dans 18 départements. En effet, 18 présidents du conseil départemental sont volontaires pour expérimenter ce revenu de base. Ils sont porteurs d'un projet de loi qui sera examiné le 31 Janvier 2019 par les députés. Ils ont consulté les citoyens et réalisé pendant 1 an la définition des contours de ce dispositif avec le soutien d'associations, de fondations et de laboratoires. Cette expérimentation a pour but d'observer la pertinence et l'efficacité du revenu de base en matière de lutte contre la pauvreté : aider les plus fragiles, soutenir l'autonomie des jeunes ainsi qu'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs à bas revenus. Certains territoires français souhaitent donc expérimenter ce revenu universel. Une association nommée MonRevenuDeBase l'a déjà réalisé, (Lefrançois, 2019) celle-ci repose sur des dons. Lorsque cette cagnotte atteint 12 000 €, une personne est tirée au sort quels que soit ses revenus, ses aides sociales ou son âge. Elle a pour but de démontrer « les bienfaits humains, sociétaux et économiques du revenu universel ». Cette personne reçoit alors 1000 € chaque mois pendant une année complète. Le but est de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager celle-ci à voter pour des élus qui

soutiennent ce projet. Les retours sont tous positifs, « le revenu de base permet aux personnes qui survivent de vivre », de contribuer aux soins médicaux, d'offrir de nouveaux horizons comme la poursuite d'études ou la reconversion professionnelle. On peut donc dire que plusieurs acteurs souhaitent expérimenter ce revenu pour montrer à l'opinion publique que cette mesure est la solution pour répondre aux attentes de la population en situation de précarité ainsi que pour augmenter le pouvoir d'achat des français.

Le mouvement des gilets jaunes dure depuis maintenant 10 semaines. Le peuple français est en colère contre le gouvernement ; ils ont le sentiment d'être victime d'injustice c'est la raison des 42 revendications. L'augmentation de la taxe sur les carburants n'a fait que soulever une crise d'inégalité. Il y a 13,9% de la population française qui vit sous le seuil de pauvreté. Selon eux, l'instauration du revenu de base pourrait être une réponse à ces crises politique, sociale et écologique. D'après les gilets jaunes, le retour de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) et la lutte contre l'évasion fiscale permettrait de financer le revenu universel à chaque individu de la naissance à la mort. Ils pensent que remplacer le RSA et la prime d'activité par une allocation unique, dégressive avec le revenu et dont le versement serait automatisé afin de renforcer l'accompagnement social. L'automatisation du versement de revenu de base permettra de supprimer les tâches d'instruction de dossier et de contrôle des allocataires pour les travailleurs sociaux. Une proposition de loi sera débattue le 31 janvier 2019 par l'Assemblée Nationale, relative à l'expérimentation d'un revenu de base dégressif en fonction du revenu. L'idée serait pour les départements candidats à cette expérimentation de tester la mise en œuvre d'une prestation unique.

Pour conclure, la mise en place d'un revenu universel reste encore complexe, plusieurs questions persistent comme le financement de celui-ci ou encore les conditions pour en bénéficier. C'est un sujet qui entraîne la demande d'expérimentation de certains départements pour démontrer à l'opinion publique son rôle face à la précarité. De plus, le pays étant dans une crise écologique, social et politique, sa mise en place fait partie des revendications des gilets jaunes ce qui lui a permis de devenir un sujet d'actualité et d'être dans les projets de loi de 2020.

Le revenu universel d'activité dans le cadre d'action de lutte contre la pauvreté : une solution contre le non-recours ?

Par Noémie Makosso Loembet, Aline Visino, Mélanie Diegues, Inès Chelli, Lélia Berry, Morgane Benoist et Agathe Wittlin.

Le plan pauvreté a été pensé suite à la prise de conscience des 9 millions de personnes en situation de pauvreté en France (dont 3 millions d'enfants) en 2016.

Pour ce faire, ce plan s'articule en 3 axes : l'action pour la petite enfance, l'accompagnement des jeunes et des bénéficiaires du RSA vers l'emploi et la simplification de notre système social. Près de 8 milliards d'euros ont été débloqués pendant le quinquennat. Pour répondre à ce plan pauvreté, Emmanuel Macron a annoncé un Revenu Universel d'Activité, qu'il a soutenu lors de sa campagne en 2017.

Le Revenu Universel est un revenu inconditionnel, universel, individuel, cumulable, automatique et permanent ; Certains de ces points sont communs aux programmes des candidats de la Présidence de la France de 2017, mais pas tous. Cela illustre bien la carence de cette initiative puisque tous les candidats ne sont pas d'accord sur les conditions de versement du Revenu Universel.

Cependant, selon Emmanuel Macron, le Revenu Universel d'Activité ne correspond qu'à un revenu automatique. Il est, toujours selon Emmanuel Macron, l'addition du RSA, de la prime d'activité et des minima sociaux. En outre, la refonte des minima sociaux se fait dans un souci de simplification au droit, soit un accès aux prestations de l'Etat.

Selon Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services), "le non recours renvoie à toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique de droit ou de service à laquelle elle pourrait prétendre." En effet, par exemple en 2015 le non-recours au RSA s'élève à 30%.

Le non recours s'articule en 4 catégories: la non information, c'est-à-dire lorsque les usagers ne sont pas mis au courant de leurs droits, la non demande, qui désigne une démarche non aboutie par manque de justificatif, des délais longs, démarches administratives décourageantes, la non-proposition, qui désigne une offre non faite par le travailleur social par méconnaissance, manque de temps ou « travail dans l'urgence » et la non réception, qui correspond au non aboutissement d'un dossier (soit la structure n'a pas reçu le dossier, soit l'utilisateur n'a pas finalisé son dossier).

Le Revenu Universel d'Activité dans le cadre d'action de pauvreté pourrait être une solution. En effet, grâce au Revenu Universel, chaque français aurait un même revenu de base et donc les mêmes accès aux droits. Ce qui contribuerait à davantage de justice sociale.

Selon Antonio SERAFINI dans Libération, cette proposition permettrait à 3,3 millions de foyers français d'augmenter leur ressource, et donc d'augmenter leur pouvoir d'achat. L'aspect automatique pourrait permettre et de faire face au non-recours : les démarches administratives seraient moindres, et une transparence des dossiers des usagers bénéficiaires.

Néanmoins, les avis concernant ce Revenu sont divergents : on y observe certains inconvénients non négligeables.

Cet automatisme est une porte ouverte à l'intrusion, et irait donc à l'encontre de l'anonymat, de la vie privée des usagers et à la volonté de ne pas percevoir cette prestation.

D'après Antonio SERAFINI, 1,5 millions de ménages seraient privés de droit et donc de prestations. Cela engendrerait également une augmentation des impôts et des différentes cotisations (dont patronales et salariales). Enfin, le fait de percevoir le Revenu Universel d'Activité encouragerait soit l'oisiveté, et donc l'assistanat social, soit inciterait les français à travailler davantage et donc d'augmenter revenu et salaire.

Le non-recours : un échec de l'État-Providence ?

Synthèse de la table ronde organisée le 19 octobre 2018 par l'association RESOLIS avec le soutien de la Fondation Caritas France au siège national du Secours Catholique (106 rue du Bac, Paris 7^e).

Par Coralie Bacquie, Violette Barnel, Morgane Benoist, Sophie Bouzanene, Inès Chelli, Vicky Dagoma, Véronique Denakpo Assou, Mélanie Diegues, Louiza Djouadi, Alexandra Fergeau, Marie-Catherine Galaor, Estelle Greaume, Noémie Orly Makasso, Aline Visino et Agathe Wittlin.

Participants :

Mr Michel BRUGUIERE. Membre du Conseil d'Administration du Centre Primo Levi, Ancien Directeur de Médecin du Monde et Membre de RESOLIS.

Mr Jean-Marie DESTREE. Délégué Général Adjoint de la Fondation CARITAS France.

Mr Nicolas KANHONOU. Directeur de la Promotion de l'égalité et de l'accès aux droits, Défenseur des droits.

Mme Amélie MAZE. Doctorante à l'Université Grenoble Alpes / Laboratoire de sciences sociales Politiques, Action publique et territoires (PACTE).

Mr Clément CADORET. Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Mme Frédérique SPECK. Chargée d'enseignement « politiques sociales » - Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP).

Mr Bernard TAPIE : Directeur de la Direction des statistiques, de la recherche et des prévisions à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Mr Yamini YOGANANTHAN : Responsable du conseil chez WeTechCare

Animé par Mr Morgan POULIZAC, Directeur d'études à Plein Sens, Enseignant à Sciences Po Paris et HEC et membre de RESOLIS.

Synthèse :

Le 19 octobre 2018, un groupe d'élèves de l'ETSUP a assisté à une table ronde initiée et organisée par l'association RESOLIS et le soutien de la Fondation CARITAS France portant sur le non-recours. La rencontre d'une durée de 2 heures se décomposait en trois temps : Une ouverture, espace de définition de la notion même de non-recours puis la table-ronde, espace de confrontation des données, de proposition d'actions correctives et de réflexion éthique et enfin des échanges avec la salle, espace de débat et de participation. Mr Morgan Poulizac animait de façon dynamique cette présentation et a su captiver l'attention de tous en insufflant un certain rythme à cette matinée et par l'esprit d'à-propos qui caractérisait ses interventions.

Tout d'abord, il serait nécessaire de définir le non-recours. Ainsi que le précise le document remis aux participants, c'est le fait de ne pas faire valoir ses droits, « désigne toute personne éligible à une prestation sociale, financière qui ne la perçoit pas. » (Journal RESOLIS n°20 ; l'accès aux droits sociaux en France, 60 initiatives contre le non-recours ; novembre 2018)

Mme Mazé nous rappelle qu'il s'agit d'un phénomène multi-causal dont l'évaluation est relativement récente, une vingtaine d'années, et difficilement quantifiable en raison de la nature même du problème. 4 types de causes sont distinguées : la non-connaissance (ignorance des dispositifs), la non-demande (connaissance mais non-sollicitation), la non-réception (sollicitation mais non-réception) et enfin la non-proposition (offre non proposée par le travailleur social).

La traduction concrète de cette problématique s'illustre dans quelques exemples : Seul 1 sdf sur 2 bénéficie d'une adresse de domiciliation, 68 % d'allocataires de la CAF éligibles au RSA Activité ne font pas valoir leurs droits...

Selon Mr Tapie, un million d'allocataires seraient concernés et l'usage du « datamining » (action de chercher dans le fichier de potentiels bénéficiaires en exploitant les données des ressources par exemple) aurait permis de faire reculer de 36 % la proportion du non-recours).

Mr Kanhonou fait le constat d'une dégradation des rapports entre la population et l'administration. Outre une demande parfois excessive de documents, il est rapporté que 20 % de la population serait exclue, notamment en raison de la difficulté d'accès au numérique : Il serait alors légitime de s'interroger sur la mission de service publique telle que décrite dans le Droit français.

Cette fracture numérique touche non seulement les plus âgés mais aussi les plus jeunes : paradoxalement la maîtrise de l'outil dans des visées récréatives s'avère inefficace lorsqu'il s'agit de s'informer et faire valoir ses droits. Il est à noter que l'expansion des circuits numériques conduit à la disparition des circuits traditionnels de demandes.

Il est également rappelé que nos droits sont inscrits dans une démarche quérable : C'est à la personne d'effectuer les démarches administratives pour pouvoir accéder à ses droits.

Enfin se pose le constat de l'équité territoriale : la proximité constitue un levier intéressant (adéquation à la demande) et une limite (disparité et hétérogénéité des moyens, mutualisation parfois problématique).

Forts de ces constat, les propositions affluent : Outre une utilisation raisonnée et à visée strictement redistributrice, le datamining représente un élément de réponse. Une volonté de simplification s'impose également : instauration d'un guichet unique, mutualisation des acteurs, des moyens et des pratiques.

Le Plan de Lutte contre la Pauvreté (septembre 2018) met en évidence certaines réalités : Il ne faut pas moins de 6 générations pour sortir des schémas de grande pauvreté, La prévention et le travail en amont autour de ces constats déterministes s'imposent : Instauration de situations de mixité sociale, accompagnement individualisé vers le marché du travail, renouvellement automatique de certains droits...

Enfin, Mme Speck témoigne du rôle essentiel des assistants de service Sociaux comme acteurs fondamentaux. Le mode d'accompagnement connaît une dérive depuis les années 80 qui pourrait conduire vers la simple ouverture de droits : Certaines réalités des univers institutionnels comme les injonctions d'évaluations conduisent les assistants sociaux à devenir des techniciens et non plus des acteurs de la cohésion sociale.

Elle évoque également la temporalité : « Le temps de l'usager n'est pas toujours le temps de l'institution ».

Dans ce cas, la mission du travailleur social peut dans une optique de déconstruction des représentations de l'usager consister à expliquer et faire accepter la réalité d'un décalage entre le temps de la demande et le temps institutionnel. Le travailleur social doit être force de proposition, de par sa place unique et peut être considéré comme un interlocuteur particulièrement pertinent dans la conception des dispositifs.

Le non-recours englobe une réalité complexe et difficile à appréhender. Outre certaines actions correctrices ou des initiatives de refonte des dispositifs ou encore l'utilisation raisonnée de certaines ressources, le débat concernant l'instauration d'un Revenu Universel, sans conditions et ouvert à tous pourrait apporter un éclairage différent. La dimension universelle de ce revenu permettrait d'envisager des aspects inédits de la relation du simple citoyen à l'État.

Références bibliographiques

- Abhervé, M. (2019, 14 janvier). Quelques informations sur l'expérimentation arrêtée en Finlande d'un revenu sans conditions pour les chômeurs. Consulté sur : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/01/14/quelques-informations-sur-l-experimentation-arretee-en-finlande-d-un-revenu-sans-conditions-pour-les-chomeurs>
- Allègre, G. et Sterdyniak, H. (2017, 1^{er} février). *Faut-il instaurer un revenu universel ?* Consulté sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/faut-instaurer-un-revenu-universel/00077430>
- Anand, K. (2019, 8 janvier). En Inde, le revenu universel n'est pas pour tout le monde. Consulté sur : https://www.lepoint.fr/phebe/phebe-en-inde-le-revenu-universel-n-est-pas-pour-tout-le-monde-08-01-2019-2284042_3590.php
- Au budget : le revenu de citoyenneté. (2018, 28 septembre). *Libération*. Consulté sur : https://www.liberation.fr/planete/2018/09/28/au-budget-le-revenu-de-citoyennete_1682020
- Augagneur, F. (2017, février). L'allocation universelle est-elle juste ? *Projet*, 356, 50-58. Consulté sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2017-1-page-50.htm>
- Basquiat, M. de. (2018, 17 décembre). Les deux graphiques pour comprendre pourquoi le revenu universel pourrait permettre de sortir de la crise des gilets jaunes. Consulté sur : <https://www.atlantico.fr/decryptage/3561559/les-deux-graphiques-pour-comprendre-pourquoi-le-revenu-universel-pourrait-permettre-de-sortir-de-la-crise-des-gilets-jaunes-marc-de-basquiat>
- Bordenet, C. (2018, 19 janvier). *Ils testent le revenu de base : « J'ai ressenti la liberté qui allait arriver »*. Consulté sur : https://www.lemonde.fr/revenu-universel/article/2018/01/19/ils-testent-le-revenu-de-base-j-ai-ressenti-la-liberte-qui-allait-arriver_5244264_5070036.html
- Brut (2016, 23 novembre). *1 minute pour comprendre le revenu universel*. [Vidéo en ligne]. Consulté sur : https://www.youtube.com/watch?v=TD9CeY_sL20&feature=youtu.be
- Ce que l'on sait du revenu universel d'activité proposé par Macron. (2018, 13 septembre). Consulté sur : <https://www.nouvelobs.com/societe/20180913.OBS2310/ce-que-l-on-sait-du-revenu-universel-d-activite-propose-par-macron.html>
- Chatroire, R. (2014, juin). Point sur l'allocation universelle. *Sciences humaines*, 260, 28-33.
- Chéron, A. (2018, 18 décembre). Dissocier couverture universelle et assurance-chômage » risque d'aboutir à « une réduction de la valeur du travail. Consulté sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/18/dissocier-couverture-universelle-et-assurance-chomage-risque-d-aboutir-a-une-reduction-de-la-valeur-du-travail_5399499_3232.html
- Clerc, D. (1994, février). Revenu minimum : des propositions contestables. *Futuribles*, 184, 73-80.
- Cord, D. J. (2017, janvier). *La Finlande expérimente le revenu de base*. Consulté sur : <https://finland.fi/fr/vie-amp-societe/la-finlande-experimente-le-revenu-de-base/>
- Daniez, C. (2018, 15 décembre). Revenu universel, la Finlande l'a tenté et ne l'adopte pas. *L'Express*. https://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/revenu-universel-la-finlande-l-a-tente-et-ne-l-adopte-pas_2053127.html
- Delhommais, P.-A. (2019, 5 janvier). *Si les Français étaient suisses...* Consulté sur : https://www.lepoint.fr/editos-du-point/pierre-antoine-delhommais-si-les-francais-etaient-suissees-05-01-2019-2283474_32.php
- Dennery, C. (2017, 23 février). *Le revenu de base est incompatible avec le "modèle social français"*. Consulté sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/02/23/le-revenu-de-base-est-incompatible-avec-le-modele-social-francais_5084336_3232.html
- Dessine-moi l'éco. (2016, mars) *Le revenu universel : est-ce une bonne idée ?* [Vidéo en ligne]. Consulté sur : <http://dessinemoileco.com/le-revenu-universel-est-ce-une-bonne-idee/>
- Faure, S. et Blin, S. (2019, 13 janvier). Un Giec pour le progrès social. *Libération*, 11701, 20.

- Ferry, L. (2016, 11 mai). *Contre l'allocation universelle*. Consulté sur : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/05/11/31003-20160511ARTFIG00311-luc-ferry-contre-l-allocation-universelle.php>
- France, Présidence de la République (2018, 13 septembre). *Plan pauvreté : Emmanuel Macron annonce le revenu universel d'activité*. [vidéo en ligne]. Consulté sur : <https://www.youtube.com/watch?v=DBsYmUAIv8&feature=youtu.be>
- Fish, J.-M. et Ripoll, R. (1994, février). Pour un revenu de citoyenneté. *Futuribles*, 184, 43-48.
- Gorz, R. (1994, février). Revenu minimum et citoyenneté. Droit au travail vs. droit au revenu. *Futuribles*, 184, 49-60.
- Hyafil, J.-E. (2019, 9 janvier). « Gilets jaunes » : il est temps d'expérimenter un revenu de base. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/08/gilets-jaunes-il-est-temps-d-experimenter-un-revenu-de-base_5406121_3232.html
- La Croix (2018, 14 septembre). *Revenu universel d'activité : de quoi parle-t-on ?* [Vidéo en ligne]. Consulté sur : https://www.youtube.com/watch?v=_g48M7h14Vw
- Lefrançois, H. (2019, 9 janvier). Grâce à ce tirage au sort, testez le revenu universel. *Ouest France*.
- Lenoir, G. (2019, janvier). Sur les pas de Georges Orwell. *Le Monde diplomatique*, 778, 20-21.
- Lherm, D. (2019, 15 janvier). Le Girondin Jean-Luc Gleyze à Paris pour défendre son projet de revenu de base. Consulté sur : <https://www.sudouest.fr/2019/01/15/le-girondin-jean-luc-gleyze-a-paris-pour-defendre-son-projet-de-revenu-de-base-5733833-4626.php>
- Lipiansky, S. (2005, 2^e semestre). Une nouvelle perspective sociale pour l'Europe : l'allocation universelle. *Connexions*, 84, 147-160.
- Marinescu, I. (2018, 5 novembre). Etats-Unis : un revenu universel contre l'abstention. *Libération*.
- Massiot, A. (2017, 25 avril). L'Ontario expérimente le revenu de base. *Libération*.
- Maurice, S. (2018, 21 décembre). Les élus de Loos-en-Gohelle déjà au charbon. *Libération*, 11683, 3.
- Mouvement français pour un revenu de base (MFRB) (2018, 15 décembre). Gilets jaunes : un revenu de base s'impose. *Libération*.
- Quentel, A. (2018, 9 juillet). Abdennour Bidar : « Le revenu universel est une utopie réaliste ». *Libération*.
- Renault, M.-C. (2018, 2 novembre). *Au Royaume-Uni, les résultats mitigés du « Universal Credit »*. Consulté sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/02/20002-20181102ARTFIG00273-au-royaume-uni-les-resultats-mitiges-du-universal-credit.php>
- Sénecat, A. (2018, 15 septembre). Cinq questions sur le « revenu universel d'activité » annoncé par Emmanuel Macron. *Libération*.
- Serafini, T. (2018, 17 octobre). Le revenu de base fait rêver 18 départements. *Libération*.
- Serafini, T. (2018, 13 septembre). Plan pauvreté : un « revenu universel » qui n'en a que le nom. *Libération*.
- Terray, E. (2017, 18 mai). Le renouveau de la gauche passe par une conception inédite du travail. *Libération*.
- Vanderborght, Y. et Van Parijs, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris : France : la Découverte.